

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-2-2-7

Service consulté

AIDE A L'HOTELLERIE

Résumé : Il est proposé d'attribuer une aide de 12 341 € pour deux établissements qui réalisent des investissements pour un montant global de 61 500 € HT.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté en date du 20 octobre 2006 un nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante. Ce dernier, commun aux trois grandes collectivités alsaciennes a vu la mise en place d'un guichet unique dans chaque département. C'est ainsi l'Association Départementale du Tourisme qui instruit techniquement les dossiers pour le compte commun du Conseil Général du Haut-Rhin et du Conseil Régional d'Alsace. Les deux collectivités qui interviennent à parité dans le financement de ce dispositif examinent les demandes de financement sur la base d'une même note technique. Il a par ailleurs été donné délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour attribuer des subventions au titre de l'aide départementale à l'hôtellerie.

Les modalités d'application (versement, validité, contreparties, résiliation) de cette intervention sont arrêtées dans le cadre d'une convention type entre le Département et le maître d'ouvrage.

1 – Demande de l'hôtel-restaurant Bellevue à MITTLACH :

Un dossier est soumis à votre examen dans le cadre du présent rapport. Vous trouverez en annexe la note technique se rapportant à ce projet. Le tableau de synthèse ci-après présente de façon récapitulative ce projet.

Nom de l'hôtel	Montant HT de l'investissement éligible	Travaux éligibles	Taux d'intervention	Cadre d'intervention	Proposition de subvention CG 68
Hôtel Restaurant Bellevue à MITTLACH M. William DEVILLERS	5 000 €	• étude de faisabilité	25 %	Règle de minimis	1 250
TOTAL	5 000 €				1 250 €

L'aide proposée s'élève à 1 250 € pour l'établissement susmentionné pour la réalisation d'une étude de faisabilité chiffrée à 5 000 € HT.

2 – Demande du Domaine des Fines Fleurs du Terroir à WILDENSTEIN :

Ce dossier, ayant fait l'objet d'une demande de subvention avant le 1er janvier 2007, est instruit sur la base des critères d'aide à l'hôtellerie familiale adoptés par l'Assemblée Départementale en 2001 et non ceux du nouveau dispositif mis en place avec le Conseil Régional à compter du 1er janvier 2007.

Les modalités d'application (versement, validité, contreparties, résiliation) de cette intervention sont arrêtées dans le cadre d'une convention entre le Département et le maître-d'ouvrage. A noter que le dispositif d'aide départementale ne concerne que la partie hôtelière des établissements et exclut les hôtels affiliés à une chaîne intégrée et les exploitations concédées.

Cette demande est soumise à votre examen. Vous trouverez en annexe une fiche de synthèse plus détaillée. Le tableau synthétique ci-après présente de façon récapitulative ce projet d'investissement hôtelier.

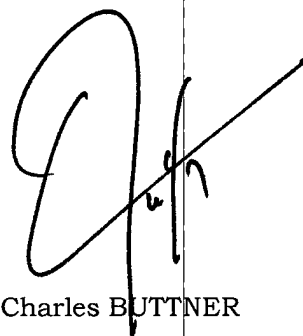
Nom de l'hôtel	Montant de l'investissement éligible	Travaux	Taux	Plafond d'aide	Proposition d'aide
Les Fines Fleurs du Terroir à WILDENSTEIN M & Mme VERAZZI	55 455 € HT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une chambre accessible pour personnes à mobilité réduite ▪ Aménagements extérieurs ▪ Rénovation de la façade 	20%	60 000 €	11 091 €
Total :	55 455 € HT				11 091 €

Au total, l'aide proposée s'élève à 11 091 € pour l'hôtel susmentionné qui prévoit un investissement global de 56 500 € HT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une aide à l'investissement de 12 341 € à ces deux établissements, dont les fiches de présentation sont annexées au rapport, répartie comme suit :
 - 1 250 € à M. DEVILLERS pour l'Hôtel Restaurant Bellevue à MITTLACH ;
 - 11 091 € à la Sàrl « VERAZZI » pour Les Fines Fleurs du Terroir à WILDENSTEIN ;
- d'autoriser le Président à signer la convention type d'attribution de subvention correspondante avec la Sàrl « VERAZZI » ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'enveloppe 99414 - chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Les Fines Fleurs du Terroir
M. & Mme VERAZZI
Hasenloch
68820 WILDENSTEIN**

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

M & Mme VERAZZI ont acheté en avril 2004 l'ancienne résidence Bernard de Lattre à WILDENSTEIN.

La taille du site leur a permis de développer un projet global intégrant un élevage de canards avec abattoir, atelier de découpe et conserverie (en lieu et place des bâtiments de la colonie de vacances), un hôtel-restaurant (ancienne maison de convalescence Rhin Danube qui disposait de 40 chambres) et un chalet proposé en location.

Les murs appartiennent à M. & Mme VERAZZI en nom propre, l'exploitation du site étant assurée par le biais d'une société d'exploitation (la sàrl « VERAZZI ») qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

L'établissement qui propose 8 chambres et 120 couverts emploie 5 salariés, dont 4 à temps complet (il s'agit de salariés polyvalents, à même d'intervenir aussi bien au niveau de l'élevage, que du restaurant ou de l'hôtel). Le taux d'occupation de l'hôtel est de l'ordre de 30 %.

2. LE PROJET

Concernant la partie hôtelière, et M. & Mme VERAZZI habitant sur place, seules 8 chambres sont exploitées. Celles-ci ne bénéficient d'aucun classement et sont équipées d'un confort sommaire mais correct (salles de bains avec douche et wc).

Le projet monté suite à la reprise de cet établissement, visait l'adaptation de l'offre à l'accueil des personnes à mobilité réduite (avec la création d'une chambre accessible et la réalisation d'aménagements extérieurs) et la rénovation de la façade pour un montant évalué à 56 500 €HT. Le financement est assuré par un emprunt à hauteur de 34 000 €.

L'objectif est d'obtenir, après la finalisation des travaux, un classement en catégorie « hôtel de tourisme 2 étoiles ».

3. PROPOSITION D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL

S'agissant d'un établissement non classé, de moins de 20 chambres, le projet présenté est éligible au dispositif d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante du Conseil Général du Haut-Rhin, dans le cadre de la reprise et du repositionnement de la petite hôtellerie.

A ce titre, il peut bénéficier d'une subvention de 20 % du coût HT de l'ensemble des investissements réalisés, hors mobilier. Le budget éligible s'élève à 55 455 € HT.

Aussi, il est proposé d'attribuer à la Sàrl « VERAZZI », une subvention de 11 091 €, correspondant à 20% du budget éligible fixé à 55 455 € HT.

Pour information, une subvention de 13 253 € a été attribuée à ce dossier par la Région Alsace (CP du 06/07/07).

« HOTEL BELLEVUE »
68380 MITTLACH

CONTEXTE DE L'ETUDE

Monsieur DEVILLERS souhaite acquérir l'hôtel restaurant « Bellevue », situé dans la station du Schnepfenried et qui est fermé depuis plusieurs années. Professionnel de l'hôtellerie (16 ans d'expérience dans des établissements hôteliers de luxe), il souhaiterait rouvrir l'établissement après la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes. L'établissement proposé serait indépendant et viserait principalement une clientèle familiale, avec une offre en restauration diversifiée à destination de la clientèle de l'hôtel mais également de la clientèle extérieure..

PROJET D'ETUDE PREALABLE

DESCRIPTION :

Dans le cadre de son projet, Monsieur DEVILLERS a souhaité engager une étude préalable afin de vérifier la faisabilité économique de celui-ci. Il a par lui-même réalisé une petite étude de marché, défini les produits qu'il pensait commercialiser et établi un prévisionnel d'exploitation. Il a souhaité compléter cette approche en se faisant assister par un cabinet conseil pour les aspects plus directement liés aux aspects architecturaux du projet.

La mission confiée à la société J2R conseil, prévoit les points suivants :

- Examen du contexte et de l'environnement du projet
- Mise au point du programme de travaux avec esquisses de plans d'aménagement
- Estimation prévisionnelle des travaux
- Aide aux négociations avec les différents interlocuteurs

Suite à cette première phase, une mission d'accompagnement dans la réalisation des travaux est prévue.

MAITRE D'OUVRAGE : **Monsieur William DEVILLERS**
52, rue de Calais
02100 SAINT QUENTIN

COUT DE L'ETUDE : **5 000 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement	2 500 €
Emprunt	
Région Alsace	1 250 €
Département 68	1 250 €
Autres	
TOTAL	5 000 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet d'étude, préalable à l'acquisition d'un établissement hôtelier et à la réalisation de travaux dans ce dernier, il est proposé d'attribuer à M. DEVILLERS une subvention de 2 500 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 50 % du montant H.T éligible fixé à 5 000 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 1 250 € (25 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES
